



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.242.21-5

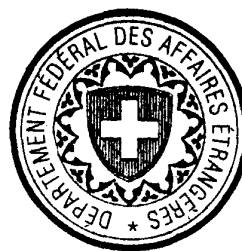
Notification
aux Gouvernements des Etats Contractants de la
Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues
d'actes de l'état civil (convention CIEC No. 16),
signée à Vienne le 8 septembre 1976

Adhésion de la République fédérale d'Allemagne

Le 18 juin 1997, la République fédérale d'Allemagne a déposé auprès du Conseil fédéral suisse un instrument d'adhésion à la Convention, signée le 8 septembre 1976.

Conformément à son article 17, la Convention entrera en vigueur pour la République fédérale d'Allemagne le trentième jour suivant la date du dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 18 juillet 1997.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire de la Convention.



Berne, le 25 juin 1997